

L'ÉDITO

Marc Metdepenningen

LA SECURITE, CE MOT MAGIQUE ET REDOUTABLE

Le flou qui entoure la mise en œuvre concrète des nouvelles mesures de sécurité dans les points d'entrée et de sortie (gares, aéroports, ports) de l'espace Schengen annonce de nouveaux désagréments pour les voyageurs, déjà mis à rude épreuve depuis le début des

campagnes d'attentats islamistes en Europe. Personne ne pourrait contester le souci des autorités de sécuriser encore plus les entrées dans l'espace européen ni d'entraver les départs (désormais rares) de candidats au djihad, fut-ce au prix d'une nouvelle compression de la liberté de circuler, concrétisation essentielle de cette Europe des citoyens appelée à se bâtir sur des échanges facilités, plus que sur des transferts de biens ou de capitaux.

Si le souci d'une sécurité efficace est louable, la méthode retenue interpelle. Les « contrôles approfondis » annoncés par la police fédérale prendront appui, non seulement sur les fichiers relatifs aux personnes condamnées, recherchées ou radicalisées, mais également sur ceux

qui enregistrent des manquements administratifs, comme l'oubli d'avoir déferé (même de bonne foi) à une convocation policière pour un changement de domicile. Le nouvel outil sécuritaire risque ainsi d'être détourné de sa finalité en devenant une occasion de satisfaire, par la

Si le souci d'une sécurité efficace est louable,

la méthode interpelle

menace d'un départ entravé, aux exigences d'une mission administrative.

La sécurité est un mot magique. Il permet aussi de légitimer la mise en œuvre par les pouvoirs - en Belgique ou ailleurs — de mesures qui servent d'autres intérêts que celui proclamé.

La sécurité est aussi une invocation redoutable. Pour qu'elles soient crédibles, les mesures adoptées en son nom doivent être reçues comme légitimes sous peine d'être disqualifiées. Les contrôles épuisants pour les voyageurs mis en œuvre à l'aéroport après les attentats du 22 mars avaient été rapidement réformés car ils ne répondaient in fine qu'à un principe de précaution dévoyé.

L'ambition sécuritaire, enfin, doit pouvoir être assumée, en moyens techniques et en personnel, sous peine de ne devenir qu'un slogan sans substance. La police de l'aéroport, dans sa structuration actuelle, est ressentie comme incapable d'assumer ces obligations nouvelles, productrices de nouvelles contraintes administratives et de grogne syndicale. Les polices locales risquent d'être

assaillies de demandes de voyageurs inquiets de savoir s'ils font l'objet d'un signalement... qui ne pourra pourtant pas leur être confirmé.

Il faut espérer que les contrôles approfondis annoncés par la police fédérale seront exécutés à l'aune du bon sens. Les gares et les aéroports doivent être des lieux sécurisés. Mais ils doivent avant tout demeurer des points de départ et d'arrivée qui concrétisent la liberté d'aller et de venir.